

Profil de poste d'un agent territorial

de la compétence Centre Technique

Définition du poste :

L'agent effectue toutes les tâches de maintenance, d'entretien et réparation de tout véhicule et matériel à moteur.

L'activité principale :

En dehors de l'activité principale qui sera de vérifier et d'entretenir en premier niveau les véhicules des communes (pneumatiques, plaquettes et disques de frein, vidanges, pots d'échappement, optiques, préparation au contrôle technique, ...), le travail consiste également à effectuer toutes les tâches de maintenance, d'entretien et de réparation de tout véhicule et matériel à moteur et se décline comme tel :

- Détection et diagnostic de panne
- Contrôle de bon fonctionnement de véhicule
- Entretien courant de moteur et d'organes mécaniques
- Changement de pièces mécaniques
- Intervention sur les différents systèmes et circuits du véhicule ou machine
- Intervention sur les organes autres que moteur sur le véhicule ou la machine (pneumatiques, éclairage, carrosserie, ...)
- Utilisation et entretien du matériel nécessaire à l'activité
- Utilisation d'équipement en respectant les règles de sécurité (pont élévateur, ...)
- Affûtage de pièces ou d'outils
- Tenue à jour des plannings et pointages d'activités

Les facteurs d'évolution :

- Les progrès technologiques (systèmes électroniques embarqués)
- Le développement de véhicules propres pour la protection de l'environnement (électriques, Gnv, Gpl,...)
- Responsable d'un secteur d'activité (mécanique 1^{er} niveau et préparation des véhicules au contrôle technique)
- Seconde le gestionnaire du Centre Technique sur toutes les tâches liées à la mécanique VL, PL et agricole



Les conditions de travail :

- Travail salissant et généralement dans un milieu bruyant et poussiéreux
- Respiration régulière d'odeurs d'essence et d'hydrocarbures
- Manipulation régulière de charges importantes
- Déplacements occasionnels liés aux éventuelles pannes
- Horaires réguliers
- Utilisation de matériel spécifique lié à l'activité
- Respect des règles de sécurité
- Respect du port des E.P.I (équipement de protection individuelle) relatif au travail à fournir

Les conditions particulières :

- Sera amené à gérer un planning prévisionnel pour les véhicules des communes qui souhaiteront faire appel au service.

Les qualités nécessaires :

- Être titulaire du permis VL (voire même PL)
- Respect de la hiérarchie
- Respect des règles et consignes
- Méthodique et rigoureux
- A minima le C.A.P ou B.E.P. de mécanicien

Envoi d'un CV et d'une lettre de motivation au service RH du SIVOM du Bruaysis :
rh-carriere@bruaysis.fr

